



COVID-19

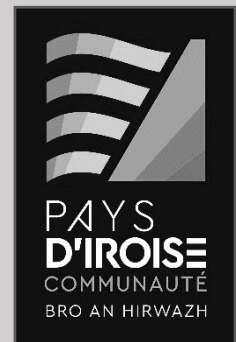
Les aides et les soutiens pour l'économie

Lettre d'information # 1^{er} avril 2020

Pour aider les entreprises du territoire à faire face à la crise liée à l'épidémie de COVID-19, différentes aides se complètent entre l'Etat, la Région Bretagne, la Banque Publique d'Investissement (BPI) et la Communauté de communes du Pays d'Iroise.

Globalement, elles sont liées à la perte d'exploitation due à la fermeture ou à une forte réduction d'activité et se traduisent par :

- des reports de charges fiscales et sociales
- Des reports de loyers
- Des prêts à taux « 0 »
- Un fond de solidarité national
- et autres selon la situation spécifique de l'acteur économique



Les aides nationales

Le Gouvernement met en œuvre une série de mesures d'urgence pour aider les entreprises et travailleurs indépendants à faire face à la crise actuelle.



- ✓ Ressource officielle mise à jour par le gouvernement sur les aides : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>
- ✓ Liens vers tous les dispositifs en cours pour le soutien aux entreprises : <https://entreprises.banque-france.fr/coronavirus>
- ✓ Banque publique d'investissement : <https://www.bpifrance.fr/>

Les aides de la Région Bretagne

Dans le cadre de la propagation de l'épidémie de COVID-19 en France, la Région Bretagne mobilise ses services et adopte un plan massif de 103M€ de mesures exceptionnelles pour les entreprises et les associations, pour sauver les emplois en Bretagne.

BRETAGNE DÉVELOPPEMENT INNOVATION

Une plateforme numérique d'échanges pour recenser et mettre en relations les offres et demandes des entreprises dans le contexte Covid19 a été lancée. Elle a été créée en partenariat avec l'Etat, l'ARS, Bretagne Développement Innovation et Biotech Santé Bretagne.

Site : <https://www.bdi.fr/fr/publications/covid-19-entreprises-unies-en-bretagne/>

Mail : contact@entreprisesunies-covid19.bzh

Elle permet de coordonner les solidarités des entreprises bretonnes disposant de matériel, d'équipements essentiels à la continuité des services vitaux de santé et de l'économie.

Voir les mesures mises en place sur le site de la Région : <https://www.bretagne.bzh/>

Pour les questions urgentes, vous pouvez contacter la Direction du développement économique de la Région Bretagne : eco-coronavirus@bretagne.bzh ou 02 99 27 96 51.

Agriculteurs

Pour accompagner au mieux le monde agricole dans la crise sanitaire du Coronavirus, les Chambres d'agriculture se mobilisent. Voir la page du portail des chambres d'agriculture de Bretagne : <http://www.bretagne.synagri.com/>

Retrouvez sur cette page régulièrement mise à jour un ensemble de ressources pratiques, consignes, conseils, quel que soit votre rôle dans l'entreprise agricole : salarié.e, employeur.e, futur.e installé.e.



Professionnels de la pêche

Le Comité local des pêches répond à vos questions et vous conseille. Vous pouvez le contacter par mail via l'adresse cdpmem29@gmail.com ou via la page Facebook.

Vous pouvez également consulter le site <https://www.comitedespeches-finistere.fr/>

Commerçants, artisans

CCI

Afin de soutenir et accompagner dans le contexte actuel lié au Covid-19, la CCI métropolitaine Bretagne ouest (CCIMBO) vient de mettre en place un numéro vert pour les entreprises : **0800 74 09 29** et <https://www.bretagne-ouest.cci.bzh/>

CMA

Site de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : <https://www.cma29.bzh/finistere/finistere/> **02 98 76 46 46** mais aussi le **Portail du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat** : <https://www.artisanat.fr/covid19-les-reponses-vos-questions>. La page d'accueil de ce Portail propose une synthèse des dispositifs mobilisables par les entreprises. Cette page est enrichie chaque jour d'informations complémentaires suivant l'évolution de l'épidémie et les mesures prises par le gouvernement. La synthèse du 2 avril 2020 est consultable sur le [site de Pays d'Iroise Communauté](#).

Les soutiens de la Communauté de communes du Pays d'Iroise

Pays d'Iroise Communauté souhaite être présente auprès des entreprises pour les aider dans cette période difficile. Ses agents assurent une totale continuité de service grâce au télétravail.

Les premières mesures ont pu être prises pour soulager les difficultés de trésorerie des entreprises.



A compter du 1^{er} avril 2020, le paiement des loyers et des charges locatives peut être suspendu sur simple demande adressée par mail au président de la Communauté de communes (conomie@ccpi.bzh) pour les locataires des bâtiments à vocation économique (hôtels d'entreprises, pépinière, ateliers-relais).

Un courrier va être adressé aux locataires de la Communauté de communes hébergés dans son immobilier d'entreprises afin de leur faire part de cette possibilité et les inviter à se manifester pour solliciter, en cas de besoin, un accompagnement particulier.



Les **demandes de Pass Commerce et artisanat** pour les activités commerciales investissant dans leurs locaux de centre bourg feront l'objet d'un examen et d'un traitement accélérés. Une avance de subvention à hauteur de 90 % pourra être versée.



Les demandes d'**aides à l'installation en agriculture** sur le territoire feront également l'objet d'un examen et d'un traitement accéléré.

Le versement de la **Taxe de séjour** par les hébergeurs touristiques a été suspendu et reporté au mois de septembre.



Afin de faciliter et d'accélérer le règlement des factures

>> merci de privilégier leur transmission par la **plateforme Chorus** ou sur le mail dédié demat.factures@ccpi.bzh.
Sur le site de Pays d'Iroise Communauté, retrouvez les tutos pour déposer vos factures sur Chorus.

Pour tous les marchés publics

>> les pénalités de retards ne seront pas appliquées
>> une avance de 10 % du montant des prestations est proposée aux seules conditions que ce montant soit au moins égal à 25 000 € HT et que la durée entre la notification du marché et la fin des prestations soit au moins de deux mois.

Toutes ces dispositions pourront être ajustées en fonction de l'évolution de la situation.

Les services communautaires restent joignables prioritairement par mail

- ✓ Service développement économique : conomie@ccpi.bzh
- ✓ Service comptabilité : comptabilite@ccpi.bzh
- ✓ Service commande publique : tony.jouzel@ccpi.bzh

